

I - CONTEXTE PROFESSIONNEL :

La Serrurerie-Métallerie s'inscrit dans les spécialités professionnelles œuvrant dans le Bâtiment au même titre que la maçonnerie, l'électricité... Le serrurier-métallier peut également exercer son métier dans d'autres secteurs.

La Serrurerie-Métallerie fait partie des quelques métiers du Bâtiment dont l'activité se partage entre deux sites :

- l'atelier pour la fabrication ;
- le chantier pour la pose.

Elle demande par conséquent des professionnels possédant de bonnes connaissances de base leur permettant, suivant la taille de l'entreprise, d'évoluer dans ces deux lieux de travail avec une maîtrise technique identique. En fait, la diversité des ouvrages, pouvant être réalisés par l'entreprise, impose une adaptabilité importante.

Le C.A.P. est un diplôme ouvrant aux emplois dits de production. Ces emplois se retrouvent répartis dans les trois grandes catégories traditionnelles : ouvriers, maîtrise, encadrement.

II - LA PROFESSION :

Les bases du métier reposent sur le travail des métaux ferreux (aciers, inox,...) et non ferreux (aluminium, cuivre et leurs alliages tels le laiton). Le serrurier-métallier emploie également des matériaux de synthèse, appelés à évoluer vers les matériaux composites, tels que le carbone.

En raison de la diversité des ouvrages et des matériaux utilisés, la Serrurerie-Métallerie offre de très intéressantes possibilités aux jeunes désirant entrer dans une profession en devenir. Ses domaines d'intervention répondent à des fonctions, des normes et des attentes exprimées par le client : protéger et embellir.

Il s'agit de :

- Protection des biens et des personnes : fermeture, serrure, menuiserie, blindage, garde-corps, clôture...
- Construction de locaux : charpente métallique, bardage, mur rideau, cloisons, vérandas.
- Confort : protections solaires.
- Accès : escalier, passerelle.
- Esthétique - Architecture : pyramide du Louvre, Beaubourg.
- Mobilier - décoration : ferronnerie, table, chaise...
- Agencement.

A cette liste, non exhaustive, d'ouvrages répondant à des fonctions ou à d'autres critères, s'ajoute la notion d'asservissement de certaines fonctions, énumérées ci-dessus, par l'assistance électrique, hydraulique et pneumatique, à savoir : les automatismes. On retrouve ces derniers sur les ouvrages suivants : volets roulants, portes de garage, stores banne, menuiseries.

Face à cette nouvelle donne, la pose de ces ouvrages n'est plus une fin en soi ; elle a fait émerger la notion de maintenance et d'entretien de ces systèmes.

Ainsi les activités de l'entreprise s'inscrivent dans les trois principaux domaines suivants :

- fabrication en atelier ;
- pose sur site ;
- entretien, service après vente (SAV), maintenance.

III) LE CHAMP D'ACTIVITÉ :

Le CAP serrurier-métallier, diplôme de niveau V, permet d'accéder au premier niveau de qualification demandé par l'entreprise. Le CAP sanctionne la validation d'acquis professionnels, tant en fabrication qu'en pose d'ouvrages ou parties d'ouvrages. Il requiert également de bonnes connaissances en culture générale, qui permettent au titulaire de ce CAP de pouvoir, notamment, s'adapter et évoluer dans le métier, que ce soit dans le neuf ou l'entretien, la rénovation et la restauration d'ouvrages anciens.

Rendant compte de son activité à un compagnon, chef d'équipe ou chef d'entreprise, le serrurier-métallier doit, toutefois, faire preuve d'autonomie et d'initiative dans l'exécution du travail demandé. Suivant la taille de l'entreprise ou des ouvrages à réaliser, et dans le respect des délais, il est amené à travailler seul ou en équipe. Par ailleurs, dans le cadre de dépannages, il est en contact direct avec le client ou son représentant.

Hormis la maîtrise technique et manuelle indispensable à l'exercice du métier, le titulaire du CAP doit également intégrer les notions suivantes :

- hygiène, sécurité et prévention des accidents ;
- contrôle de la qualité (primordial aujourd'hui) ;
- relations commerciales (contact clientèle).

Le serrurier-métallier exécute les travaux courants de sa spécialité, à partir de directives générales et sous contrôle ponctuel. Il a une certaine initiative dans le choix des moyens lui permettant d'accomplir ces travaux.

Il possède les connaissances techniques de base de son métier et une qualification qui lui permette de respecter les règles professionnelles. Il met en œuvre des connaissances acquises par la formation professionnelle, initiale ou continue, ou une expérience équivalente.